

Ministry of Education
Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Bureau du sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2014: B01

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

DATE: janvier 7, 2014

OBJET : **Modifications en cours d'année des règlements sur le financement de l'éducation pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.**

Je vous écris pour vous informer que le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté des modifications en cours d'année aux règlements sur le financement de l'éducation. Ces modifications concernent les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) des années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et entrent en vigueur immédiatement.

Ces modifications concernent:

- les programmes d'immobilisations consolidés, les immobilisations prioritaires et les achats de biens-fonds pour immobilisations prioritaires (2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013)
- l'équipement initial pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, et les allocations maximales (2013-2014)
- l'ajustement pour enseignants suppléants (2012-2013)
- les recettes de fonctionnement (article 12.1, 2012-2013)

Page 1 de 3

Modifications en cours d'année des règlements sur le financement de l'éducation pour les années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

- l'élément transport des élèves (article 43.1 (8.6), 2012-2013)

Approbati ons pour l es programmes d'i mmobil i sations consol i dés, l es immobilisations prioritaires et l es achats de biens-fonds pour i mmobilisations prioritaires

Les règlements suivants sur les SBE ont été modifiés :2010-2011 - tableau 27; 2011-2012 - tableaux 27.1 et 27.2; 2012-2013 - tableaux 25.2 et 25.3. Ces mises à jour reflètent les allocations supplémentaires des conseils scolaires pour les immobilisations.

Ces fonds approuvés permettront aux conseils scolaires de commencer à planifier et à construire en 2013-2014 des projets d'immobilisations prioritaires approuvés. Ces travaux incluent la construction ou l'achat d'écoles, la construction d'agrandissements ou des rénovations majeures d'écoles existantes.

Ces mises à jour répondent à certains besoins d'immobilisations les plus urgents dans le secteur pour les deux prochaines années (p. ex., installations d'accueil pour les élèves et besoins découlant de l'état ou de l'utilisation des installations) et incluent des travaux qui peuvent être menés en conjonction avec des projets visant la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein et le soutien aux ayants droit à l'instruction en langue française insuffisamment desservis.

Financement des i mmobilisations pour l a maternelle et l e jardi n d'enfants à temps plein

Une modification au règlement sur la SBE de 2013-2014 met à jour le financement des immobilisations pour la MJE-TP indiqués dans les tableaux 25 et 26 - *Somme liée à l'équipement initial pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein -effectif et Montant maximal de la somme liée aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein*. Ces mises à jour reflètent le financement de la MJE-TP fourni pour de nouvelles écoles et des agrandissements dans le cadre du Programme de subvention pour les immobilisations prioritaires ainsi que les mises à jour mineures des montants pour la MJE-TP des années 4 et 5.

A justement pour ensei gnants suppléants

Une modification au règlement sur la SBE de 2012-2013 met à jour le tableau 30 afin de corriger la valeur pour trois conseils qui ont été triés incorrectement.

Recettes de fonctionnement des conseils scolaires

Une modification au règlement sur la SBE de 2012-2013 met à jour l'article 12 de la *Loi sur l'éducation*. Cette modification technique empêche d'inclure dans les recettes de fonctionnement le financement unique pour l'amélioration des avantages sociaux.

Transport

Une modification au règlement sur la SBE de 2012-2013 met à jour l'article 43.1 (8.6) de la *Loi sur l'éducation*. Cette modification technique au tableau 15.1 reflète les ajustements du financement liés à la révision de la base de référence du transport pour les consortiums qui ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'examen de suivi de l'efficacité et de l'efficience menés au titre des réformes du transport des élèves.

Si vous désirez obtenir d'autres renseignements sur ces modifications, adressez-vous aux personnes suivantes:

Question	Nom	Contact
Financement des biens-fonds et des immobilisations/financement des immobilisations pour la MJE-TP	Grant Osborn	416 325-1705 Grant.Osborn@ontario.ca
Ajustement pour enseignants Suppléants	Joshua Paul	416 327-9060 Joshua.Paul@ontario.ca
Recettes de fonctionnement des conseils scolaires	Marie Li	416 326-0201 Marie.Li@ontario.ca
Transport	Cheri Hayward	416 327-7503 Cheri.Hayward@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Gabriel Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire

cc : Surintendants des opérations et des finances